

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 811****26 septembre 2001****SOMMAIRE**

Alba Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	38882	Polymont International S.A., Luxembourg . . . . .	38903
Amicale des Etudiants Luxembourgeois à Karlsruhe (A.E.L.K.), A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	38883	Polymont International S.A., Luxembourg . . . . .	38907
(The) Investor's House S.A. . . . .	38919	RANTUM Société Anonyme Holding, Luxembourg . . . . .	38902
(The) Investor's House S.A. . . . .	38919	Red Berry S.A., Luxembourg . . . . .	38908
Link Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	38886	Restar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	38911
Link Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	38890	Restar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	38911
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38891	Rouka Industrielle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	38900
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38891	Ruscalla International S.A.H., Luxembourg . . . . .	38912
Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38892	S.L.L.S., S.à r.l., Windhof . . . . .	38911
Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38892	Sabaco International S.A.H., Luxembourg . . . . .	38909
Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38893	Sabaco International S.A.H., Luxembourg . . . . .	38912
Lux-Garantie Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38893	Sacck's S.A., Livange . . . . .	38925
Lux-Leasing S.A., Luxembourg . . . . .	38894	Saradar Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	38913
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38894	Saradar Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	38913
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38894	Scout Holding S.A., Luxembourg . . . . .	38914
M.S. Trading, S.à r.l., Bertrange . . . . .	38892	Sea-Land Financing and Contracting S.A., Luxembourg . . . . .	38910
Marjon, S.à r.l. . . . .	38891	Serfid S.A., Luxembourg . . . . .	38899
MDS Investments S.A., Luxembourg . . . . .	38895	(The) Server Group Europe S.A., Luxembourg . . . . .	38921
Medicon S.A. Holding, Esch-sur-Alzette . . . . .	38895	Service Photo Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	38912
Metapar Invest S.A., Luxembourg . . . . .	38896	Société Financière Grandvaux S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	38915
Moge Associates S.A., Luxembourg . . . . .	38890	Société Luxdrinks S.A., Luxembourg . . . . .	38894
Monte Cristo, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	38895	Société Prodilux, S.à r.l., Windhof . . . . .	38915
Monte Cristo, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	38895	Socomar S.A.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	38916
Motorcycle Partners S.A., Luxembourg . . . . .	38896	Socomar S.A.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	38916
Murfield S.A., Luxembourg . . . . .	38896	Soluxmed S.A.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	38916
Narrowview Holding S.A., Luxembourg . . . . .	38893	Soluxmed S.A.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	38916
NCP, New Communications Participations S.A., Luxembourg . . . . .	38895	Souvat S.A., Luxembourg . . . . .	38913
Neried Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	38897	Stockton S.A., Luxembourg . . . . .	38912
Nivalex S.A., Luxembourg . . . . .	38897	Style Promo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	38914
Participations Amandari S.A., Luxembourg . . . . .	38899	Süd-Ost Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	38917
Pasea S.A., Luxembourg . . . . .	38899	Süd-Ost Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	38917
Pharmachimique S.A., Luxembourg . . . . .	38900	Tech. Vrway S.A., Luxembourg . . . . .	38918
Planetshop S.A., Luxembourg . . . . .	38900	Terri Development, S.à r.l., Contern . . . . .	38918
Planetshop S.A., Luxembourg . . . . .	38902	Terri Development, S.à r.l., Contern . . . . .	38919
		Tetra S.A., Windhof . . . . .	38920
		Tetra S.A., Windhof . . . . .	38920
		Torre Ingles S.A., Luxembourg . . . . .	38923

<b>Transworld Development S.A., Luxembourg</b> . . . .	<b>38920</b>	<b>Venbus S.A., LUxembourg</b> . . . . .	<b>38928</b>
<b>Trust One S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>38925</b>	<b>Ventana Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>38915</b>
<b>Trust One S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>38925</b>	<b>Vetshop, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>38928</b>
<b>Um Fierkel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>38916</b>	<b>Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Lu-</b>	
<b>Uptown.Lu S.e.n.c.</b> . . . . .	<b>38921</b>	<b>xembourg</b> . . . . .	<b>38907</b>
<b>Uptown.Lu S.e.n.c.</b> . . . . .	<b>38922</b>	<b>Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . .	<b>38924</b>
<b>Venbus S.A., LUxembourg</b> . . . . .	<b>38928</b>	<b>Zukunft Anlagen S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>38917</b>

**ALBA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le onze janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALBA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 mars 1994, numéro 97.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 2000, enregistré à Mersch, le 29 novembre 2000, Volume 415, Folio 100, Case 3, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fred Alessio, employé privé, demeurant à Kayl.

Le bureau ainsi constituée, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.
- 3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 29 décembre 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES SOCIÉTÉ CIVILE et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation;

L'assemblée entend le rapport de SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES SOCIÉTÉ CIVILE sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur John Weber, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ALBA FINANCE S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Weber, G. Lanners, F. Alessio, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2001, vol. 416, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2001.

E. Schroeder.

(16316/228/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2001.

**AMICALE DES ETUDIANTS LUXEMBOURGEOIS A KARLSRUHE (A.E.L.K.), A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-1945 Luxemburg, 1, rue de la Loge.

Aus der Erkenntnis der Zusammengehörigkeit, der gemeinsamen Ziele, sowie im Bestreben, die Freundschaft unter sich und zu den Menschen anderer Völker zu pflegen, haben sich die LUXEMBURGISCHE STUDENTEN DER STADT KARLSRUHE durch nachstehende Satzungen in einer die Freiheit und die Rechte des einzelnen nicht einschränkenden Vereinigung zusammengeschlossen, um sich gegenseitig zu unterstützen, einen guten Kontakt zur Hochschule zu gewinnen, an der sie studieren, eine enge Verbindung zur gesamten Studentenschaft zu erzielen und eine Zusammenarbeit mit den Behörden des Studienlandes Deutschland sowie des Heimatlandes Luxemburg zu erreichen.

Die luxemburgischen Studenten empfinden es als eine grosse Ehre, wenn einzelne Personen oder Institutionen sie beim Erstreben dieser ihrer Ziele unterstützen wollen und werden beflissen sein, das ihnen entgegengebrachte Vertrauen mit aufrichtigem Dank zu würdigen.

**A. Die Vereinigung**

**Art. 1.** Die Vereinigung der luxemburgischen Studenten in Karlsruhe trägt den Namen: AMICALE DES ETUDIANTS LUXEMBOURGEOIS A KARLSRUHE (A.E.L.K.).

Der Sitz befindet sich in Luxemburg und lautet AMICALE DES ETUDIANTS LUXEMBOURGEOIS A KARLSRUHE (A.E.L.K.), 1, rue de la Loge, L-1945 Luxemburg.

**Art. 2.** Aktives Mitglied der A.E.L.K. kann jeder werden, der seinen Wohnsitz in Luxemburg hat und an einer höheren Lehranstalt der Stadt Karlsruhe studiert oder promoviert.

**Art. 3.** Die A.E.L.K. erklärt sich grundsätzlich bereit, die Interessen der luxemburgischen Studenten anderer Hochschulen innerhalb des Landes Baden-Württemberg und der zum Großraum Karlsruhes zählenden Region von Rheinland-Pfalz, an denen keine luxemburgische Hochschulvereinigung besteht. Dies gilt jedoch nur für die Fragen, die mit den luxemburgischen Behörden in Verbindung stehen, oder die im Rahmen luxemburgischer studentischer Dachorganisationen behandelt werden.

**Art. 4.** Die A.E.L.K. kann mit luxemburgischen Studentenvereinigungen anderer Hochschulen Kontakt aufnehmen sowie in internationalen studentischen Gremien vertreten sein.

**Art. 5.** Die Vereinigung kann Ausschüsse und Ämter bilden, deren Leiter gegenüber der Vereinigung für die Amtsführung verantwortlich sind (z.B. Einweihungsvorstand). Diesen Ausschüssen können auch Nichtmitglieder des Vorstandes angehören.

**Art. 6.** Die A.E.L.K. verpflichtet sich bei der Erfüllung ihrer Aufgaben zu Toleranz in Fragen der Religion und Politik.

**B. Die Organe der A.E.L.K.**

**Art. 7.** Die Organe der A.E.L.K. sind:

- 1.) Der Vorstand
- 2.) Die Versammlung der Mitglieder:
  - a) die Generalversammlung
  - b) die gewöhnliche Mitgliederversammlung
  - c) die aussergewöhnliche Versammlung

*1.) Der Vorstand*

**Art. 8.** Die aktiven Mitglieder der A.E.L.K. wählen in geheimer und unmittelbarer Wahl sieben Vertreter in den Vorstand, der sich folgendermassen zusammensetzt:

- ein Vorsitzender (Erster Vorsitzender)
- ein Schriftführer (Zweiter Vorsitzender)
- ein Kassenwart (Dritter Vorsitzender)
- vier Beisitzende.

**Art. 9.** Der gewählte Vorstand kann bei Antritt des Geschäftsjahres mittels interner Wahl bis zu zwei beratende Mitglieder bestimmen. Aufgabe dieser hinzugewählten Berater ist die Unterstützung des Vorstandes bei der Nutzung elektronischer Medien als Kommunikationsplattform mit Mitgliedern und Außenstehenden gemäß Art. 27 und Art. 28.

- a. Erster Vorsitzender

**Art. 10.** Der erste Vorsitzende hat sämtliche Versammlungen zu leiten und die A.E.L.K. bei öffentlichen Anlässen zu vertreten.

**Art. 11.** Er hat bei allen Vorfällen, die dem gutem Ruf der A.E.L.K. schaden, die schuldigen Mitglieder zur Ordnung zu rufen.

- b. Zweiter Vorsitzender (Schriftführer)

**Art. 12.** Der zweite Vorsitzende hat in Zusammenarbeit mit dem 1. Beisitzenden gemäß Art. 23 den gesamten Schriftverkehr der Vereinigung zu führen.

**Art. 13.** In Abwesenheit des ersten Vorsitzenden leitet er die Versammlungen.

**Art. 14.** Von jedem ausgehenden Schriftstück muss ein Durchschlag oder eine Abschrift vorhanden sein.

**Art. 15.** In jeder Versammlung hat der zweite Vorsitzende eine Liste der anwesenden Mitglieder zu fertigen. Ausserdem ist den Mitgliedern der A.E.L.K. jederzeit Einsicht in die Berichte des laufenden Geschäftsjahres bei Generalversammlungen zu gewähren.

**Art. 16.** Der zweite Vorsitzende hat über seine Ausgaben Buch zu führen. Er muss dem Kassenswart eine Abrechnung mit sämtlichen Belegen vorlegen.

c. Dritter Vorsitzender (Kassenswart)

**Art. 17.** Der Kassenswart hat die finanziellen Angelegenheiten der A.E.L.K. zu regeln.

**Art. 18.** Ausgaben über 500,- DEM bedürfen dem Einverständnis des Vorstandes. Bei Ausgaben unter 500,- DEM reicht das Einverständnis des ersten Vorsitzenden.

**Art. 19.** Jede Ausgabe muss belegt sein.

**Art. 20.** Jede Ausgabe muss sich jederzeit vor der Versammlung der Mitglieder rechtfertigen lassen.

**Art. 21.** a) Der Kassenswart legt in jeder Generalversammlung einen ausführlichen Bericht über den Kassenstand vor.

b) Bei der Generalversammlung der Mitglieder werden durch einfache Mehrheit zwei Kassenrevisoren für das kommende Geschäftsjahr bestimmt. Ihnen wird die Einsicht in die Buchführung gewährt. Die Kassenrevisoren nehmen ihre Tätigkeit frühestens zwei Wochen vor den Neuwahlen auf. Sie erstatten den Mitgliedern der Versammlung Bericht über die derzeitige Finanzlage, dürfen Kritik üben und Verbesserungsvorschläge machen. Bei Verlangen der Mitglieder der Versammlung müssen rezente Kontoauszüge und vorhandenes Bargeld vorgelegt werden.

**Art. 22.** Während der Kassenrevision soll der Kassenswart keinerlei Ausgaben machen.

d. Erster Beisitzender (beisitzender Schriftführer)

**Art. 23.** Der erste Beisitzende unterstützt den zweiten Vorsitzenden auf dessen Anforderung bei der Abwicklung des Schriftverkehrs der Vereinigung sowie bei der Verwaltung der Mitgliederdaten.

e. Zweiter und dritter Beisitzender

**Art. 24.** Der zweite Beisitzende soll sich um die sportlichen Angelegenheiten kümmern und kann vom ersten Vorsitzenden zur Mitarbeit in dessen Amtsbereich aufgefordert werden.

**Art. 25.** Der dritte Beisitzende soll sich um die kulturellen Angelegenheiten kümmern und kann vom ersten Vorsitzenden zur Mitarbeit in dessen Amtsbereich aufgefordert werden.

f. Viertes Beisitzender

**Art. 26.** Der vierte Beisitzende ist Vertreter der A.E.L.K. bei Hochschulorganisationen, sowie bei internationalen Studentengremien und kann vom ersten und zweiten Vorsitzenden aufgefordert werden, sich mit einer der Vereinigung interessierenden Aufgabe zu befassen

g. Erstes und zweites beratende Vorstandsmitglied:

**Art. 27.** Das erste und das zweite beratende Vorstandsmitglied sind für die Repräsentation der A.E.L.K. in den elektronischen Kommunikationsmedien, wie dem Internet, verantwortlich.

**Art. 28.** Die bis zu zwei beratenden Mitglieder betreuen und warten die notwendigen Ressourcen und Informationssysteme.

**Art. 29.** Veröffentlichungen in diesen Medien werden nur auf Anforderung der gewählten Vorstandsmitglieder vorgenommen. Diese sind für den Inhalt der Veröffentlichungen verantwortlich.

**Art. 30.** Die bis zu zwei beratenden Mitglieder werden durch interne Wahl des Vorstandes bestimmt. Anwärter auf diese Posten haben ihre Kandidatur öffentlich im Rahmen der Generalversammlung an den neugewählten Vorstand zu richten. Besteht kein Bedarf, kann der Vorstand auf die Bestimmung von beratenden Mitgliedern verzichten.

**Art. 31.** Die bis zu zwei beratenden Mitarbeiter haben bei Vorstandsversammlungen anwesend zu sein. Sie besitzen in Beschlusssachen des Vorstandes kein Stimmrecht.

**Art. 32.** Die Tätigkeiten der beratenden Mitglieder können auch von gewählten Vorstandsmitgliedern neben deren bekleidetem Amt ausgeübt werden. In jedem Fall ist jedoch das gewählte Amt vorzuziehen und bevorzugt zu behandeln.

**Art. 33.** Wenn der Vorstand den Mitgliedern der A.E.L.K. in einer Angelegenheit einen Vorschlag unterbreiten will, muss die einfache Mehrheit der anwesenden Stimmberechtigten diesem Vorschlag zustimmen.

**Art. 34.** Der Vorstand wird jedes Jahr vor Vorlesungsende des Wintersemesters in einer Generalversammlung erneuert.

**Art. 35.** Vorstandsmitglieder scheiden vorzeitig aus:

a) durch Rücktritt, der schriftlich zu begründen ist

b) durch Vorstandsbeschluss gemäss Art. 37

c) auf Begehren der Mitglieder gem. Art. 52

Die ausscheidenden Vorstandsmitglieder werden durch die nächsten Kandidaten der Wahlliste in der Reihenfolge ihrer Stimmzahl für das laufende Geschäftsjahr ersetzt. Bei Stimmgleichheit entscheidet das Los.

**Art. 36.** Wenn 3 oder mehr Vorstandsmitglieder gleichzeitig oder nacheinander während des laufenden Amtsjahres aus dem Vorstand ausscheiden, muss der ganze Vorstand durch Neuwahlen ersetzt werden. Die Neuwahlen müssen acht Tage nach Bekanntgabe der Auflösung des Vorstandes in einer aussergewöhnlichen Versammlung durchgeführt werden.

Der alte Vorstand oder 3 von der Versammlung zu bestimmende Mitglieder der Vereinigung führen bis zum Amtsantritt des neuen Vorstandes die Geschäfte weiter.

**Art. 37.** Wenn ein Vorstandsmitglied seinen Verpflichtungen innerhalb des Vorstandes nicht nachkommt, so hat der Vorstand das Recht durch Beschlussfassung mit einfacher Mehrheit dieses Vorstandsmitglied aus dem Vorstand auszuschliessen. Der Beschluss muss bekanntgegeben werden. Die aussergewöhnliche Versammlung entscheidet mit einfacher Stimmenmehrheit. Lehnt sie die Beschlüsse ab, so tritt der gesamte Vorstand zurück und Neuwahlen sind abzuhalten gemäss Art. 36.

#### 2.) Die Versammlung der Mitglieder

**Art. 38.** Die Versammlung ist bei Anwesenheit von 51% (einundfünfzig) Prozent der eingeschriebenen Mitglieder beschlussfähig und sie fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit soweit es diese Satzung nicht anders vorsehen. Stimmberechtigt sind nur die aktiven Mitglieder sofern sie die Bedingungen des Art. 45 erfüllen. Die Vorstandsmitglieder nehmen an den Abstimmungen teil.

**Art. 39.** Ist die Mitgliederversammlung nicht beschlußfähig, so kann durch einfache Mehrheit der anwesenden Mitglieder eine weitere Versammlung einberufen werden, welche in jedem Falle beschlußfähig ist. Diese Versammlung darf frühestens am darauffolgenden Tag stattfinden und ist den Mitgliedern bekanntzumachen.

a) Die Generalversammlung

**Art. 40.** Die Generalversammlung findet einmal im Geschäftsjahr vor Vorlesungsende des Wintersemesters statt.

b) Die gewöhnliche Mitgliederversammlung

**Art. 41.** Im Laufe der Vorlesungszeit des Semesters treffen sich die Mitglieder einmal pro Woche. Dazu zählen auch die Treffen zur gemeinsamen Freizeitgestaltung. Aus besonderen Gründen kann dieses Treffen ausfallen.

c) Die aussergewöhnliche Versammlung

**Art. 42.** Eine aussergewöhnliche Versammlung kann einberufen werden:

1) auf Veranlassung des ersten Vorsitzenden

2) auf Veranlassung von vier Mitgliedern, die in dieser Angelegenheit schriftlich an den ersten Vorsitzenden herantreten müssen.

**Art. 43.** Mitglieder sind von der Generalversammlung und aussergewöhnlichen Versammlungen sowie der Tagesordnung der entsprechenden Versammlung mindestens 15 Tage im voraus in Kenntnis zu setzen.

#### C. Satzungsänderung

**Art. 44.** Die vorliegende Satzung kann nur geändert werden in einer aussergewöhnlichen Versammlung.

In dieser Versammlung müssen zwei Drittel der eingeschriebenen Mitglieder anwesend sein und es muss eine Mehrheit von zwei Drittel der abgegebenen Stimmen für die Änderung vorliegen.

Zu bemerken ist, daß Art. 47 durch keinen Entscheid umgeändert werden kann.

#### D. Mitgliedschaft

**Art. 45.** Am Anfang eines jeden Wintersemesters zahlen die aktiven Mitglieder einen festgesetzten Mitgliederbeitrag, der jedoch LUF 10.000,- nicht übersteigt. Nur die Mitglieder, die dieser Bestimmung nachkommen, haben das Wahl- und das Stimmrecht.

**Art. 46.** Wer aus der A.E.L.K. austritt, kann keinen Anspruch auf Rückerstattung des eingezahlten Mitgliederbeitrages oder anderen Beiträgen erheben.

Der Austritt muss schriftlich beim zweiten Vorsitzenden eingereicht werden.

**Art. 47.** Im Falle der Auflösung der A.E.L.K. müssen Geld und sonstiges Eigentum der A.E.L.K. den luxemburgischen Wohltätigkeitsbehörden übergeben werden. Es sei ausdrücklich betont, dass dieser Artikel durch keine Entscheidung umgeändert werden kann.

**Art. 48.** Jedes aktive Mitglied bleibt nach Beendigung des Studiums oder beim Wechsel der höheren Lehranstalt passives Mitglied der A.E.L.K., sofern es es nicht anders wünscht. Sobald ein aktives Mitglied passives Mitglied wird, verliert es das Wahl- und Stimmrecht.

Passive Mitglieder müssen keinen Beitrag entrichten.

**Art. 49.** Die Vereinigung ist ernstlich bemüht, aussenstehenden Personen die Ehrenmitgliedschaft der A.E.L.K. anzubieten.

#### E. Aufsichtsrecht

**Art. 50.** Jedes neueintretende Mitglied muss Gelegenheit haben, diese Satzung zur Kenntnis zu nehmen.

**Art. 51.** Ein Mitglied kann aus der Vereinigung ausgestossen werden, wenn drei Viertel der eingeschriebenen aktiven Mitglieder sich dafür aussprechen.

**Art. 52.** Eine aussergewöhnliche Versammlung hat das Recht ein Mitglied des Vorstandes oder den ganzen Vorstand seiner Ämter zu entheben:

a) bei grober Pflichtverletzung

b) bei Missachtung der vorgeschriebenen Satzung

Eine solche Entscheidung kann nur gefällt werden wenn:

a) mindestens zwei Drittel der aktiven Mitglieder anwesend sind

b) sich eine Mehrheit von zwei Drittel dafür ausspricht.

**Art. 53.** Jedes eingeschriebene aktive Mitglied hat beim Vorstand und in den Versammlungen ein Anfrage- und Antragsrecht.

**Art. 54.** Die vorliegende Satzung wird durch eine Wahlordnung ergänzt, deren Paragraphen im Einklang zu den Satzungen stehen.

Für die Änderung dieser Ordnungen gelten dieselben Bestimmungen von Art. 44 wie für die Satzungsänderungen.

#### **F. Wahlordnung**

1. Die Vorstandsmitglieder werden in geheimer und unmittelbarer Wahl gewählt.
2. Wahlberechtigt ist jedes eingeschriebene aktive Mitglied. Wählbar ist jedes eingeschriebene aktive Mitglied. Für das Wahlrecht und die Wählbarkeit muss jedoch Art. 45 der Satzung erfüllt sein.
3. Die Zahl der gewählten und stimmberechtigten Mitglieder des Vorstandes ist auf sieben festgelegt.
4. Jeder Wähler verfügt über sieben Stimmen.  
Auf einen Kandidaten können nicht mehr als zwei Stimmen abgegeben werden.
5. Derjenige Kandidat, der die meisten Stimmen auf sich vereinigt, hat Vorrecht auf das Amt des Ersten Vorsitzenden. Ihm folgen mit abnehmender Stimmenzahl die in Art. 8. der Satzung aufgeführten Vorstandsmitglieder, die gegebenenfalls ihre Posten aushandeln können.
6. Derjenige Kandidat, welcher schließlich Gebrauch von seinem Vorrecht auf das Amt des Ersten Vorsitzenden macht, muß sich von der Mehrheit der anwesenden Mitglieder in diesem Amt bestätigen lassen.
7. Vor der Wahl wird ein Wahlausschuss aus zwei Mitgliedern gebildet, der die Leitung der Wahl übernimmt und die Namen der Kandidaten bekannt gibt.
8. Die Wähler schreiben die Namen der von ihnen in den Vorstand gewollten Kandidaten auf die vom Wahlausschuss verteilten Zettel.
9. Nach der Wahl erfolgt die Zählung der Stimmen unmittelbar in der Versammlung. Jeder Wähler hat das Recht die Stimmenzählung nachzuprüfen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16042/999/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2001.

#### **LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.085.

In the year two thousand one, on the thirty-first day of January.

Before Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Is held an Extraordinary General Meeting (hereafter the 'Meeting') of the shareholders of LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., (hereafter the 'Company'), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg of November 9, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 46 of January 26, 1999. The articles of association of the Company (hereafter the 'Articles') were amended by several deeds of same notary and for the last time on May 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 659 of September 14, 2000. The Company has its registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 67.085.

The Meeting is chaired by Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium), as Secretary of the meeting.

The Meeting elects Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium), as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the 'Bureau').

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 203,042 (two hundred three thousand and forty-two) shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 203,042.- (two hundred three thousand and forty-two Pound Sterling) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

#### *Agenda:*

1. Waiver of the convening notices.
2. Increase of the authorised share capital of the Company from its present amount of GBP 217,568.- (two hundred seventeen thousand five hundred sixty-eight Pound Sterling) to GBP 310,811.- (three hundred ten thousand eight hundred eleven Pound Sterling).

3. Extension of the period under which the Board of Directors is authorised to issue new shares to expire on January 25, 2006, such authorisation to the Board of Directors being given with the right to limit or to waive preferential subscription rights of the existing shareholders.

4. Amendment of paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's Articles of Association so that they shall respectively read henceforth as follows:

'The authorised capital is set at GBP 310,811.- (three hundred ten thousand eight hundred eleven Pound Sterling) to be divided into 310,811 (three hundred ten thousand eight hundred eleven) shares, with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, out of which 14,526 (fourteen thousand five hundred and twenty- six) shares are reserved for issues of shares under stock option plan(s) which the Company has, or may in the future, set up for itself or the group(s) to which it belongs'.

'The Board of Directors of the Company is authorised and instructed, for a period expiring on and including January 30, 2006, to render effective such increase of the capital by increase of the issued share capital up to the authorised share capital, in whole or in part from time to time, subject to a confirmation of this authorisation by a General Meeting of Shareholders within a period expiring on January 25, 2006 for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at the time of expiry of the authorisation given to the Board of Directors. The Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares'.

5. Creation and issue of 93,243 (ninety-three thousand two hundred forty-three) warrants exercisable into shares of the Company and power and authority to the Board of Directors of the Company to set the terms and conditions attaching to the warrants.

6. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the authorised share capital of the Company from its present amount of GBP 217,568.- (two hundred seventeen thousand five hundred sixty-eight Pound Sterling) to GBP 310,811.- (three hundred ten thousand eight hundred eleven Pound Sterling).

The Meeting resolves to amend accordingly article 5 paragraph 2 of the Articles, in order to reflect the above change so that it shall henceforth read as follows:

'The authorised capital is set at GBP 310,811.- (three hundred ten thousand eight hundred eleven Pound Sterling) to be divided into 310,811 (three hundred ten thousand eight hundred eleven) shares, with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, out of which 14,526 (fourteen thousand five hundred and twenty-six) shares are reserved for issues of shares under stock option plan(s) which the Company has, or may in the future, set up for itself or the group(s) to which it belongs'.

*Third resolution*

The Meeting resolves to extend the period in which the Board of Directors is authorised to issue new shares from January 31, 2001 to January 25, 2006, such authorisation to the Board of Directors being given with the right to limit or to waive preferential subscription rights of the existing shareholders.

A report prepared by the Board of Directors in respect thereto has been tabled to the Meeting, approved by the Meeting and signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary, and shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting approves the aforesaid report and resolves to amend article 5 paragraph 3 of the Articles, in order to reflect the above change so that it shall henceforth read as follows:

'The Board of Directors of the Company is authorised and instructed, for a period starting on January 31, 2001 and expiring on and including January 25, 2006, to render effective such increase of the capital by increase of the issued share capital up to the authorised share capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorisation by a General Meeting of Shareholders within a period expiring on January 25, 2006 for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at the time of expiry of the authorisation given to the Board of Directors. The Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares'.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to create and issue, and to the extent necessary, resolves to ratify the creation and issue of up to 93,243 (ninety-three thousand two hundred forty-three) warrants, in one or several tranches, exercisable into shares of the Company and resolves to authorise and empower the Board of Directors of the Company, and to the extent necessary resolves to ratify the action of the Board of Directors having resolved, to set the terms and conditions attaching to the warrants, it being understood that the warrants will be offered to the existing shareholders in proportion to their shareholding in the Company and that the warrants will be attaching to loan notes to be issued by LINK FINANCIAL LIMITED and the Board of Directors is authorised and empowered to take any step which might be useful or required for the effective issuance and delivery of the warrants to their subscribers.

The Meeting acknowledges and approves that the Board of Directors is/was authorised to offer for subscription the warrants to the existing shareholders in a proportion which will exceed their respective shareholding and the Meeting hereby approves that the preferential subscription right be/have been limited or waived in relation to such warrant issue.

The Meeting further authorises the Board of Directors to accept any request for cancellation of the issued but unexercised warrants and to issue new warrants provided that the issued warrants never exceed the maximum authorised number of 93,243 (ninety-three thousand two hundred forty-three) warrants.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to create an undistributable reserve which can only be used for the payment of the nominal value of the shares issued upon the exercise of any or all of the 93,243 (ninety-three thousand two hundred forty-three) warrants issued by the Company on January 31, 2001 and (ii) to allocate to such reserve an amount of GBP 93,243.- (ninety-three thousand two hundred forty-three Pound Sterling) from the existing issue premium reserve.

The Meeting resolves that the Board of Directors of the Company is not authorised under any circumstances to use the undistributable reserve for any reason other than the one indicated in the above resolution.

The Meeting resolves (i) that any change to the allocation of the undistributable reserve or the liquidation of all or part of such reserve (other than its incorporation into the share capital account of the Company upon exercise of the warrants) is to be resolved upon by unanimous resolution of all the shareholders who hold warrants and (ii) that the reserve will be automatically liquidated (i.e. transformed into a freely distributable reserve) on December 31, 2007 if some or all of the warrants have not been exercised by that date.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately sixty thousand Luxembourg Francs (LUF 60,000.-).

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après 'l'Assemblée') de la société anonyme LINK CAPITAL HOLDINGS S.A. (ci-après la 'Société'), une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 9 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 46 du 26 janvier 1999. Les statuts de la Société (ci-après les 'Statuts') ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire précité et pour la dernière fois par un acte du 9 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 659 du 14 septembre 2000. La Société a son siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.085.

La séance est présidée par Maître Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de la l'Assemblée Madame Annick Braquet, employée privée demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique), (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le 'Bureau').

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les 203.042 (deux cent trois mille quarante-deux) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à GBP 203.042,- (deux cent trois mille quarante-deux livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital autorisé de la Société de son montant actuel de GBP 217.568,- (deux cent dix-sept mille cinq cent soixante-huit livres sterling) à GBP 310.811,- (trois cent dix mille huit cent onze livres sterling).
3. Extension de la période pendant laquelle le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions expirant au 25 janvier 2006 avec pouvoir au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.
4. Modification des paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des Statuts afin de leur donner respectivement la teneur suivante:



'Le capital autorisé de la Société est fixé à GBP 310.811,- (trois cent dix mille huit cent onze livres sterling) à diviser en 310.811 (trois cent dix mille huit cent onze) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, desquelles 14.526 (quatorze mille cinq cent vingt-six) actions sont réservées pour des émissions d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'option de souscription d'actions que la Société a établie ou peut établir dans le futur pour elle-même ou pour le(s) groupe(s) au(x)quel(s) elle appartient.'

'Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé, pour une période venant à échéance le 25 janvier 2006 inclus, de réaliser une telle augmentation de capital par augmentation du capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, en une ou en plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par l'Assemblée Générale des Actionnaires endéans la période expirant le 25 janvier 2006, pour toutes actions autorisées qui n'auront pas encore été souscrites et pour lesquelles il n'existera pas à cette date d'expiration de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'accord du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Le Conseil d'Administration décidera d'émettre les actions représentant cette augmentation du capital en tout ou en partie et acceptera les souscriptions y afférentes.'

5. Création et émission de 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants pouvant être exercés en actions de la Société et pouvoir au Conseil d'administration de la Société de fixer les droits et obligations des warrants.

#### 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

#### *Première résolution*

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de GBP 217.568,- (deux cent dix-sept mille cinq cent soixante-huit livres sterling) à GBP 310.811,- (trois cent dix mille huit cent onze livres sterling).

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

'Le capital autorisé de la Société est fixé à GBP 310.811,- (trois cent dix mille huit cent onze livres sterling) à diviser en 310.811 (trois cent dix mille huit cent onze) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, desquelles 14.526 (quatorze mille cinq cent vingt-six) actions sont réservées pour des émissions d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'option de souscription d'actions que la Société a établie ou peut établir dans le futur pour elle-même ou pour le(s) groupe(s) au(x)quel(s) elle appartient.'

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'étendre la période pendant laquelle le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions du 31 janvier 2001 au 25 janvier 2006 avec pouvoir au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Un rapport établi dans ce contexte par le Conseil d'Administration est soumis à la présente Assemblée et signé et varié par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée approuve le rapport mentionné ci-dessus et décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

'Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé, pour une période commençant le 31 janvier 2001 et venant à échéance le 25 janvier 2006 inclus, de réaliser une telle augmentation de capital par augmentation du capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, en une ou en plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par l'Assemblée Générale des Actionnaires endéans la période expirant le 25 janvier 2006, pour toutes actions autorisées qui n'auront pas encore été souscrites et pour lesquelles il n'existera pas à cette date d'expiration de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'accord du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Le Conseil d'Administration décidera d'émettre les actions représentant cette augmentation du capital en tout ou en partie et acceptera les souscriptions y afférentes.'

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de créer et d'émettre, et dans la mesure nécessaire, décide de ratifier la création et l'émission en une ou plusieurs tranches de 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants pouvant être exercés en actions de la Société et décide d'autoriser et de mandater le Conseil d'Administration de la Société, et dans la mesure du nécessaire de ratifier l'action du Conseil d'Administration ayant eu pour objet, de fixer les droits et obligations des warrants, étant entendu que les warrants seront offerts aux actionnaires au pro rata de leur actionnariat actuel dans le capital de la Société et que les warrants sont attachés à un emprunt obligataire qui sera émis par LINK FINANCIAL LIMITED, et le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté de prendre toute mesure nécessaire ou utile pour assurer l'émission et la remise des warrants aux souscripteurs.

L'Assemblée constate et accepte que le Conseil d'Administration de la Société soit/était autorisé à offrir en souscription les warrants aux actionnaires existants dans une proportion qui excède leur participation respective dans le capital social et l'Assemblée accepte que le droit de souscription préférentiel soit/ait été limité ou supprimé en relation avec l'émission de warrants sus-indiquée.

L'Assemblée autorise de plus le Conseil d'Administration d'accepter des demandes d'annulation de warrants émis et non encore exercés et d'émettre de nouveaux warrants pour autant que l'émission de warrants ne dépassent jamais le maximum autorisé de 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide (i) de créer une réserve indisponible qui ne pourra être utilisée que pour le paiement de la valeur nominale des actions émises lors de l'exercice de tout ou partie des 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants émis par la Société en date du 31 janvier 2001 et (ii) d'affecter à cette réserve indisponible un montant de GBP 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois livres sterling) provenant de la réserve existante de prime d'émission.

L'Assemblée décide que le Conseil d'Administration n'est autorisé sous aucun motif de faire usage de la réserve indisponible pour toute autre raison que celle indiquée dans la résolution qui précède.

L'Assemblée décide (i) qu'aucun changement de l'affectation de la réserve indisponible ou la liquidation de tout ou partie de cette réserve (autre que l'incorporation de cette réserve au compte de capital social de la Société lors de l'exercice des warrants) ne peut être décidée que de l'accord unanime des actionnaires qui détiennent les warrants et (ii) que cette réserve sera automatiquement liquidée (i.e. transformée en une réserve librement distribuable) le 31 décembre 2007 si quelques ou tous les warrants n'ont pas été exercés à ce moment.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 128S, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 2001.

G. Lecuit.

(16176/220/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 2001.

G. Lecuit.

(16177/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**MOGE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 51.179.

La société a été constituée le 11 mai 1995 à Luxembourg par acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 405 du 24 août 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le même notaire en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 723 du 30 décembre 1997.

Suite à une lettre recommandée adressée en date du 20 octobre 2000 à la société MOGE ASSOCIATES S.A., la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et MOGE ASSOCIATES S.A. en date du 26 avril 2000 a été annulée avec effet au 20 novembre 2000.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

*Pour la société*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16201/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 38.459.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(16183/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 38.459.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2000*

1) L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 1999, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001:

M. Raymond Kirsch, président

M. Gabriel Deibener, vice-président

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean-Claude Finck, administrateur

M. Henri Germeaux, administrateur

M. Gilbert Hatz, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. François May, administrateur

M. Alphonse Sinnes, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

M. Armand Weis, administrateur.

2) L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean Fell pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16184/012/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**MARJON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 53.184.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 février 2001, que Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a dénoncé par lettre datée du 13 février 2001 tout office de domiciliation de ladite société, et ce avec effet au 21 février 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 550, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16197/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 41.262.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(16185/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 41.262.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2001*

1) L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 1999, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à l'échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001:

M. Raymond Kirsch, président

M. Alphonse Sinnes, vice-président

M. Gabriel Deibener, vice-président

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Fell, administrateur

M. Jean-Claude Finck, administrateur

M. Henri Germeaux, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

M. Armand Weis, administrateur.

2) L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Mme Doris Engel pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16186/012/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**M.S. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 29.022.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 2 du 4 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 500 du 5 octobre 1996, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 75 du 5 février 1998.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.S. TRADING, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(16205/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.450.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(16187/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-GARANTIE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.450.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2000*

1) L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 1999, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à l'échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001:

M. Raymond Kirsch, président

M. Alphonse Sinnes, vice-président

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Fell, administrateur

M. Jean-Claude Finck, administrateur

M. Henri Germeaux, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Jacques Mangen, administrateur

M. Nicolas Rollinger, administrateur.

2) L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Georges Gudenburg pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2001.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16188/012/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**NARROWVIEW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 73.402.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 168 du 24 février 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société NARROWVIEW HOLDING S.A. en date du 28 septembre 2000 que Monsieur Stephaan Gresse a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 septembre 2000 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Stephaan Gresse.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

*Pour la société NARROWVIEW HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16207/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-LEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.096.

Les statuts coordonnés au 26 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16191/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.535.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(16194/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.535.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2001*

1) L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2000, le terme du mandat des administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à l'échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2002:

M. Raymond Kirsch, président  
M. Alphonse Sinnes, vice-président  
M. Michel Birel, administrateur  
M. Gilbert Ernst, administrateur  
M. Jean-Claude Finck, administrateur  
M. Henri Germeaux, administrateur  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur  
M. Armand Weis, administrateur.

2) L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean Fell pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2002.

Luxembourg, le 27 janvier 2001.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16195/012/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SOCIETE LUXDRINKS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.396.

Les statuts coordonnés au 20 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16239/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 66.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2001, vol. 550, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(16198/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MEDICON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 30.308.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2001, vol. 319, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16199/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Soleuvre.  
R. C. Luxembourg B 56.134.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 319, fol. 13, case 7-1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16202/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Soleuvre.  
R. C. Luxembourg B 56.134.

Le bilan au 12 mars 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 319, fol. 13, case 7-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16203/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**NCP, NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.242.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 1997.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NCP, NEW COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS

Signature

(16211/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**METAPAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 67.957.

—

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 9 février 2001*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de METAPAR INVEST S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'ordre du jour:

- accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 19, rue de la Croix d'Or, CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué, avec effet immédiat;
- donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-Délégué;
- nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pas pu valablement être tenue.

Luxembourg, le 9 février 2001.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16200/710/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MOTORCYCLE PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 61.523.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 1997 que les mandats des administrateurs, Monsieur A. Van den Dungen, Monsieur C.L. Strugnell, Monsieur W. Van Grinsven et du Commissaire aux Comptes la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., expirent lors de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16204/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**MURFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.676.

—

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 23 février 2001 que:

Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Wormeldange-Haut, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rémy Meneguz, démissionnaire ainsi que M. Carlo Iantaffi, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Noël, démissionnaire.

Ils termineront les mandats des Administrateurs qu'ils remplacent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MURFIELD S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16206/058/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---



**NERIED FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.328.

- Constituée en date du 18 novembre 1988 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 41 du 15 février 1989;
- er mars 2000 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil n° 246 du 31 mars 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société NERIED FINANCE S.A. en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 que Madame Maria Desamparos Gil Moret a démissionnée de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 décembre 2000 que Monsieur Roland Leguizamon, Directeur, demeurant à CH-Genève, a été coopté comme administrateur en remplacement de Madame Maria Desamparos Gil Moret.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.  
Luxembourg, le 5 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16210/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**NIVALEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 61.009.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIVALEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 9 du 6 janvier 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61.009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Keichinger, employée privée, demeurant à F-Koenigsmacker.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant à F-Hagondange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 12.707.000,- par l'émission de 11.457 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune par incorporation en capital de créances actionnaires certaines, liquides et exigibles pour un montant de LUF 11.457.000,-.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EURO, soit de LUF 12.707.000,- en EUR 314.998,30.

4) Augmentation de capital pour le porter à la somme de 315.000,-.

5) Suppression de la valeur nominale de LUF 1.000,- par action.

6) Remplacement des 12.707 actions existantes par 3.150 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

7) Nouvelle fixation de la valeur nominale à EUR 100,- par action.

8) Modification subséquente des statuts.

9) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions quatre cent cinquante-sept mille francs luxembourgeois (11.457.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à douze millions sept cent sept mille francs luxembourgeois (12.707.000,-

LUF) par la création et l'émission de onze mille quatre cent cinquante-sept (11.457) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à libérer par incorporation de créances à due concurrence.

*Intervention - Souscription*

A l'instant sont intervenus les actionnaires existants:

1) La société CO. AM. CO. FIDASUD S.A., avec siège social à CH-6901 Lugano,

2) Monsieur Luigi Belli, demeurant à CH-Lugano,

tous les deux ici représentés par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 11 décembre 2000.

lesquelles procurations resteront annexées au présent acte,

lesquels intervenants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire, à savoir:

a) La société CO. AM. CO. FIDASUD S.A., prénommée,

cinq mille sept cent vingt-neuf (5.729) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

b) Monsieur Luigi Belli, prénommé,

cinq mille sept cent vingt-huit (5.728) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF),

et vouloir libérer lesdites actions souscrites en valeur nominale par incorporation au capital et à un compte prime d'émission de créances certaines, liquides et exigibles existant à charge de la société et à leur profit à concurrence respectivement de cinq millions sept cent vingt-neuf mille francs luxembourgeois (5.729.000,- LUF) et cinq millions sept cent vingt-huit mille francs luxembourgeois (5.728.000,- LUF).

Cette libération en nature a fait l'objet d'un rapport de la société anonyme REVILUX S.A.. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, en date du 15 décembre 2000, qui conclut comme suit:

' Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Signé: J. Faber.'

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en LUF, en EURO, au cours de change légal; en conséquence le capital social est converti de douze millions sept cent sept mille francs luxembourgeois (12.707.000,- LUF) en trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule trente euros (314.998,30 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par action.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un virgule soixante-dix euros (1,70 EUR), pour le porter de son montant converti à trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles, et à libérer par les résultats reportés.

L'existence des résultats reportés a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 30 novembre 2000.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les douze mille sept cent sept (12.707) actions existantes par trois mille cent cinquante actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à cent euros (100,- EUR) par action.

*Septième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR) représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions au porteur d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.'

*Coût - Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 250.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Kirsch, M. Keichinger, V. La Mendola, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 98, case 9. – Reçu 114.570 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

J.-P. Hencks.

(16212/216/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.926.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, non encore publiée.

—

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTICIPATIONS AMANDARI S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 18 décembre 2000, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- La démission de Madame Marie-Hélène Moschini en tant qu'administratrice est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

- Monsieur Claude Faber, expert-comptable, demeurant à L-Mamer est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administratrice démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

- La démission de Monsieur Luc Pletschette en tant que Président du conseil d'administration est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

- Monsieur Claude Faber est nommé nouveau Président du conseil d'administration de la société PARTICIPATIONS AMANDARI S.A.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour la société PARTICIPATIONS AMANDARI S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16215/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**PASEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 55.117.

—

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 15 novembre 2000*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Sonia Rabuiti de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat. En son remplacement, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Nicolaas Scholtens, avocat, demeurant à Amsterdam, qui achèvera le mandat de Madame Sonia Rabuiti.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16216/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SERFID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

—

Mme Marina Strazzer, administratrice de sociétés, Monte Carlo, a été nommée administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière et président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 février 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SERFID S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2001, vol. 168, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(16235/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**PHARMACHIMIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.975.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 février 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 89 du 21 juin 1972, Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 17 décembre 1998, acte publié au Mémorial, Recueil n° 203 du 25 mars 1999.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le vendredi 29 décembre 2000 à son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, la décision suivante a été prise:

Le capital social de LUF 60.000.000,- est converti en EUR 1.500.000,- représenté par 60.000 actions de EUR 25,- chacune.

Du fait de l'application des règles d'arrondi, il est procédé à une augmentation du capital par incorporation des résultats reportés de LUF 509.850,- équivalent à EUR 12.638,85.

La présente résolution de conversion du capital en euro est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16217/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 15.562.

Constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 9 décembre 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 17 du 30 janvier 1978.

Stauts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 237 du 29 mars 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société qui a été tenue en date du 5 février 2001, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 7 février 2001.

*Pour la société ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16227/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**PLANETSHOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.962.

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLANETSHOP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 4 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 11 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Maine, administrateur de société, demeurant à L-1260 Luxembourg, 41, rue de Bonnevoie, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à B-Latour, 47, rue du 24 Août.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Adriana Kreissl, employée privée, demeurant à B-Virton.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, c'est ainsi qu'après conver-

sion, le capital social sera d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Augmentation du capital social de neuf mille treize virgule trente et un euros (9.013,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) sera représenté par mille (1.000) actions de quarante euros (40,- EUR) chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de neuf mille treize virgule trente et un euros (9.013,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de neuf mille treize virgule trente et un euros (9.013,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) par action.

*Sixième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.'

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de neuf mille treize virgule trente et un euros (9.013,31 EUR) est évalué à trois cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-seize francs luxembourgeois (363.596,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maine, J. Naveaux, A. Kreissl, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 128S, fol. 27, case 7. – Reçu 3.636 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 2001.

G. Lecuit.

(16218/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**PLANESHOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 2001.

G. Lecuit.

(16219/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**RANTUM SOCIETE ANONYME HOLDING, Aktiengesellschaft,  
(anc. RANTUM S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

H. R. Luxembourg B 23.141.

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentlichen Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft RANTUM S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. August 1985, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 288 vom 5. Oktober 1985.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean Robert Kaiser, Directeur Général adjoint, wohnhaft in Luxemburg,

welcher zum Schriftführer bestimmt Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Paul Sonntag, Sous-Directeur, wohnhaft in Syren.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Anpassung des Gesellschaftsnamen an das neu Gesetz über die Domizilierung der Gesellschaft in RANTUM SOCIETE ANONYME HOLDING.

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: RANTUM Société Anonyme Holding, und Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung RANTUM SOCIETE ANONYME HOLDING, besteht eine luxemburgische Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. R. Kaiser, M. P. Thibo, P. Sonntag, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 23. Februar 2001.

J.-P. Hencks.

(16222/216/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**POLYMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.922.

In the year two thousand one, on the twenty-fourth of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of POLYMONT INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 24, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 312 of May 6, 1998.

The meeting was opened by Ms Séverine Canova, juriste, residing in F-Metz,

being in the chair,

who appointed as secretary Ms Céline Bertolone, employée privée, residing in F-Hayange.

The meeting elected as scrutineer Miss Sandrine Martz, comptable, residing in F-Ranguevaux.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital of POLYMONT INTERNATIONAL S.A. with an amount of four hundred twenty-six thousand French francs (FRF 426,000.-), thus increasing the subscribed capital from its present amount of six million six hundred thousand French francs (FRF 6,600,000.-) upto an amount of seven million twenty-six thousand French francs (FRF 7,026,000.-);

2. To issue four hundred twenty-six (426) additional shares with a par value of FRF 1,000.- each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares upto seven thousand and twenty-six (7,026) shares with a par value of FRF 1,000.-;

3. To accept the subscription of the newly issued shares by full payment by contribution in kind by Mr Bernard Tersou of 600 ordinary shares of a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs), of POLYMONT S.A., having its registered office at La-Celle-Saint-Cloud, France, representing 5 % of the capital of POLYMONT S.A., and valued in a report established by ABACAB, S.à. r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office at Luxembourg.

4. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.

5. Increase of the subscribed capital by six hundred eleven point thirty-six French francs (611.36 FRF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to seven million twenty-six thousand six hundred and eleven point thirty-six French francs (7,026,611.36 FRF) represented by seven thousand twenty-six (7,026) shares without designation of a nominal value;

6. Subscription to this increase of capital and full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their participation in the share capital;

7. Conversion of the currency of the subscribed capital from French Francs into Euro with effect to January 1st, 2001, at the rate of exchange of 6,55957 FRF for 1,- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to one million seventy-one thousand and two hundred Euro (1,071,200.- EUR) represented by seven thousand and twenty-six (7,026) shares without designation of a nominal value;

8. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;

9. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of four hundred twenty-six thousand French francs (426,000.- FRF), thus increasing the subscribed capital from its present amount of six million six hundred thousand French francs (6,600,000.- FRF) up to an amount of seven million twenty-six thousand French francs (7,026,000.- FRF) by the issuance of four hundred twenty-six (426) additional shares with a par value of one thousand French francs (1,000.- FRF) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

*Second resolution*

The general meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares by Mr Bernard Tersou, company director, residing in Brussels, and their full payment as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Bernard Tersou, prenamed, represented by T.C.G. GESTION S.A., with registered office in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on October 2, 2000, itself represented by Ms Sandrine Martz, prenamed and Miss Céline Bertolone, prenamed, in their respective capacities as proxy holders A and B, has declared to subscribe for the four hundred twenty-six (426) newly issued shares and to have them fully paid up by contribution in kind of six hundred (600) ordinary shares of a nominal value of two hundred French francs (200.- FRF), of POLYMONT S.A., a

company existing under the laws of France, having its registered office at La-Celle-Saint-Cloud, France, representing 5% of the total share capital of the said company.

In conformity with article 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915, governing commercial companies, such contributed shares have been valued in a report established on December 12, 2000, by ABACAB, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, which concludes as follows:

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.'

It results furthermore from a certificate issued by the President of the 'Directoire' of POLYMONT S.A. on December 21, 2000, that:

'- Mr Bernard Tersou is the owner of 621 shares of POLYMONT S.A., having its registered office at 106, avenue Jean Moulin, 78170 La-Celle-Saint-Cloud, i.e. 5,17 % of the total share capital, as it results from the shareholders accounts and from the registrar of transfers of shares;

- such contributed shares are fully paid-up;

- according to the shareholder's register of the company POLYMONT S.A., Mr Bernard Tersou is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- according to the shareholder's register of the company POLYMONT S.A., none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- according to the shareholder's register of the company POLYMONT S.A., there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and as a consequence et according to the articles of association of the company, the shares are freely transferable among shareholders, but in case of transfer to a non shareholder (third party), the agreement of the 'Conseil de Surveillance' is previously required;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the 600 shares of the company, required in France, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.'

By a certificate issued on April 10, 2000, Mr Bernard Tersou has furthermore confirmed that none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him.

Said proxy, report and certificates, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the notary, will remain attached to the present deed, in order to be registered with it.

The surplus, if any, between the value of the shares contributed and the nominal value of the shares issued as consideration, will be transferred to a share premium account.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of six hundred eleven point thirty-six French francs (611,36 FRF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to seven million twenty-six thousand six hundred and eleven point thirty-six French francs (7,026,611.36 FRF) represented by seven thousand twenty-six (7,026) shares without designation of a nominal value and to accept the subscription to such increase of share capital as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Bernard Tersou, prenamed and represented as stated hereabove, and LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., here represented by Miss Sandrine Martz, prenamed and Mrs Céline Bertolone, prenamed, in their respective capacities as proxy holders A and B, holding together 100 % of the share capital of POLYMONT INTERNATIONAL S.A. have declared to subscribe for the increase of capital, each proportionally to his participation in the share capital, and to have it fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of six hundred eleven point thirty-six French francs (611.36 FRF) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to convert the currency of the subscribed capital from French francs into Euro with effect to January 1st, 2001, at the rate of exchange of 6,55957 FRF for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to one million seventy-one thousand and two hundred Euro (1,071,200.- EUR) and will be represented by seven thousand and twenty-six (7,026) shares without designation of a nominal value.

#### *Sixth resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

'**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at one million seventy-one thousand and two hundred Euro (1,071,200.- EUR) represented by seven thousand and twenty-six (7,026) shares without designation of a nominal value.'

There being no further business, the meeting is terminated.



*Estimation*

For the purpose of registration the amount of the contribution in cash, i.e. 611.36 FRF is estimated at 3,760.- LUF.

For the purpose of registration and in so far as it results from the hereabove documented contribution in kind that POLYMONT INTERNATIONAL S.A. holds more than 75 %, in specie 82,5 % of the share capital of a company existing in a country member of the European Union, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 90,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holders of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-quatre janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYMONT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 6 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à F-Ranguevaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de POLYMONT INTERNATIONAL S.A. à raison de quatre cent vingt-six mille francs français (426.000,- FRF) pour le porter de six millions six cent mille francs français (6.600.000,- FRF) à sept millions vingt-six mille francs français (7.026.000,- FRF).

2. Emission de quatre cent vingt-six (426) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille français (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ceci portant le nombre d'actions à sept mille vingt-six (7.026), d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

3. Acceptation de la souscription des actions nouvelles et de leur entière libération par l'apport de six cents (600) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cents francs français (200,- FRF) chacune de POLYMONT S.A., dont le siège social est établi à La-Celle-Saint-Cloud (France), représentant 5 % du capital de POLYMONT S.A. et évaluées dans un rapport établi par ABACAB, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg.

4. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

5. Augmentation du capital souscrit de six cent onze virgule trente-six francs français (611,36 FRF) sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation le capital souscrit s'élèvera à sept millions vingt-six mille six cent onze virgule trente-six francs français (7.026.611,36 FRF) représenté par sept mille vingt-six (7.026) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Souscription à cette augmentation de capital et libération entière par apport en espèces par les actionnaires actuels, proportionnellement à leurs participations respectives dans le capital social.

7. Conversion de la monnaie d'expression du capital souscrit de francs français en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au taux de change de 6,55957 FRF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit s'élèvera à un million soixante et onze mille deux cents euros (1.071.200,-FRF) représenté par sept mille vingt-six (7.026) actions sans désignation de valeur nominale.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre cent vingt-six mille francs français (426.000,- FRF) pour le porter de six millions six cent mille francs français (6.600.000,- FRF) à sept millions vingt-six mille francs français (7.026.000,- FRF) par l'émission de quatre cent vingt-six (426) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ceci portant le nombre d'actions à sept mille vingt-six (7.026), d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription des actions nouvelles par Monsieur Bernard Tersou, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles et leur entière libération comme suit:

*Souscription - Libération*

Ensuite, Monsieur Bernard Tersou, prénommé, représenté par T.C.G. GESTION S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz et Mademoiselle Céline Bertolone, toutes deux prénommées, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, a déclaré souscrire les quatre cent vingt-six (426) actions nouvellement émises et les avoir entièrement libérées par l'apport de six cents (600) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cents francs français (200,- FRF) chacune de POLYMONT S.A., dont le siège social est établi à La-Celle-Saint-Cloud (France), représentant 5 % du capital de ladite société.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, lesdites actions apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 12 décembre 2000 par ABACAB, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.'

Il résulte en outre d'un certificat émis par le président du Directoire de POLYMONT S.A. en date du 21 décembre 2000 que:

'- Monsieur Bernard Tersou est propriétaire de 621 actions de POLYMONT S.A. ayant son siège social au 106 avenue Jean Moulin, 78170 La-Celle-Saint-Cloud, soit 5,17 % du capital social total, ainsi qu'il ressort des comptes d'actionnaires et du registre des mouvements de titres;

- les actions apportées sont entièrement libérées;

- conformément au registre de la comptabilité titres de la société POLYMONT S.A., Monsieur Bernard Tersou est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- conformément au registre de la comptabilité titres de la société POLYMONT S.A., aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- conformément au registre de la comptabilité titres de la société POLYMONT S.A., il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs et que par voie de conséquence et selon les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles entre actionnaires mais qu'elles requièrent préalablement l'agrément du Conseil de Surveillance en cas de transmission à un tiers non actionnaire;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 600 actions de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.'

Par un certificat émis le 10 avril 2000, Monsieur Bernard Tersou, prénommé, a en outre certifié qu'aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit, qu'aucune des actions n'est sujette à saisie qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs.

Lesdits procurations, rapport et certificats, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de six cent onze virgule trente-six francs français (611,36 FRF) sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation le capital souscrit s'élèvera à sept millions vingt-six mille six cent onze virgule trente-six francs français (7.026.611,36 FRF) représenté par sept mille vingt-six (7.026) actions sans désignation de valeur nominale et d'accepter la souscription à cette augmentation de capital comme suit:

*Souscription - Libération*

Ensuite, Monsieur Bernard Tersou, prénommé, représenté comme dit-est, et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., représentée par Mademoiselle Sandrine Martz et Mademoiselle Céline Bertolone, toutes deux prénommées, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, détenant ensemble 100 % du capital souscrit ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, chacun en proportion avec sa participation dans le capital social, et l'avoir libérée par apport en espèces de sorte que la somme de six cent onze virgule trente-six francs français (611,36

FRF) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'un certificat bancaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital souscrit de francs français en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au taux de change de 6,55957 FRF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, de sorte qu'après cette conversion, le capital souscrit s'élèvera à un million soixante et onze mille deux cents euros (1.071.200,- EUR) représenté par sept mille vingt-six (7.026) actions sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**'Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million soixante et onze mille deux cent euros (1.071.200,- EUR) représenté par sept mille vingt-six (7.026) actions sans désignation de valeur nominale.'

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'apport en espèces, soit 611,36 FRF est évalué à 3.760,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement et dans la mesure où il résulte de l'apport en nature ci-avant documenté que POLYMONT INTERNATIONAL détient plus de 75 %, en l'espèce 82,5 %, du capital d'une société existante dans un pays membre de l'Union européenne, les parties comparantes déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 90.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Canova, C. Bertolone, S. Martz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 128S, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 février 2001.

G. Lecuit.

(16220/220/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**POLYMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 février 2001.

G. Lecuit.

(16221/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.256.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 22 décembre 2000 lors du Conseil de Gérance*

Après discussion, le Conseil de Gérance approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Guy Harles, demeurant à Luxembourg, au poste de gérant avec au 1<sup>er</sup> février 2001.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Ch. Billon

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16280/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**RED BERRY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.328.

In the year two thousand, on the twenty-seven of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RED BERRY S.A., a 'société anonyme', established at Luxembourg, 23, avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B number 35.328, incorporated by a deed of the undersigned notary on the nineteenth of November 1990, published in the Luxembourg Mémorial C number 152 of the 27th March 1991.

The meeting is presided by Mrs Isabelle Schul, employee, residing at Aix-sur-Cloie (Belgium).

The chairman appointed as secretary Miss Claire Sanson, employee, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Patricia Ceccotti, employee, residing at Dudelange.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 3,500 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of LUF 3,500,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Appointment of one or several liquidator(s) and specification of his or their powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RED BERRY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.328, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 152 du 27 mars 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aix-sur-Cloie (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Sanson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.500 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de LUF 3.500.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de continuer la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) et spécification de ses ou de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription. faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: I. Schul, C. Sanson, P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

J. Elvinger.

(16224/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**SABACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.417.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2000*

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Beeken, directeur de sociétés, B-2100 Deurne, Alain Vasseur, consultant, L-Holzem et Philippe Janssens, directeur de société, B-2018 Anvers et le mandat du Commissaire aux Comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour SABACO INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16230/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**SEA-LAND FINANCING AND CONTRACTING, Société Anonyme - Soparfi.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 45.386.

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEA-LAND FINANCING AND CONTRACTING, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, R. C. Luxembourg section B numéro 45.386, constituée suivant acte reçu le 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 592 du 13 décembre 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Romain Lutgen, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.200 (quatre mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transformation de la société en SOPARFI et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2.- Décharge au conseil d'administration et au commissaire au compte démissionnaire.
- 3.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime d'une société holding, instauré par la loi du 31 juillet 1929, et d'adopter le statut d'une 'soparfi', et de modifier par conséquent le dernier alinéa de l'article 2, comme suit:

**Version anglaise:**

'In general it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, excluding the application of the law of July 31st 1929 governing holding companies.'

**Version française:**

'D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, à l'exclusion de l'application de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holdings.'

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire pour leurs activités jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Romain Lutgen, demeurant à Luxembourg;
2. Monsieur Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg;
3. Monsieur Jean Reicherts, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EURODIT, ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, rue Marconi.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société de l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Lutgen, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

J. Elvinger.

(16234/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.413.

—  
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

RESTAR HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(16225/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.413.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 janvier 2001*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000/2001:

*Conseil d'Administration*

- MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Alberto Francesco Ferrucci, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), administrateur;  
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

RESTAR HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16226/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**S.L.L.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Windhof, 5-7, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 5.677.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jos Knaff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 1957, sous la dénomination TOUT À NEUF, S.à r.l. acte publié au Mémorial C n° 50 de 1957, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1958, acte publié au Mémorial C n° 58 de 1958, modifiée suivant acte sous seing privé en date du 27 mars 1973, publié au Mémorial C n° 98 du 7 juin 1973, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 247 du 29 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 8 du 11 janvier 1984, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 1989, acte publié au Mémorial C n° 31 du 25 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 367 du 7 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 février 1996, acte publié au Mémorial C n° 213 du 27 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 543 du 15 juillet 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.L.L.S., S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(16237/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**RUSCALLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.292.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 425 du 2 septembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société RUSCALLA INTERNATIONAL S.A. qui a été tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> mars 2000 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 8 février 2001.

*Pour la société RUSCALLA INTERNATIONAL S.A.*

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16228/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SABACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 61.417.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

(16229/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.878.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

Monsieur George Michael Likierman, F-Paris, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Luc Selignan, F-Paris, Administrateur-Délégué

Monsieur Elie Vannier, F-Paris, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, société civile, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2001

Pour avis sincère et conforme

*Pour SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16236/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**STOCKTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 44.853.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2001, vol. 550, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 429.543,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

Signature.

(16247/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---



**SARADAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 15, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(16231/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SARADAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.258.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 30 juin 2000 que:

L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs décidé de capitaliser les résultats des opérations réalisées au cours de l'exercice.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16232/749/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SOUVAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 65.450.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 9 février 2001*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SOUVAT S.A. («la société»), pour discuter et voter sur les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de Mme Chritelle Ferry, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué, avec effet immédiat;
- donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-Délégué;
- nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pas pu valablement être tenue.

Luxembourg, le 9 février 2001.

Signature

*Agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16246/710/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SCOUT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 78.656.

The Board of Directors' Meeting, held at the registered office of the company, on Wednesday, January 31st, 2001 at 03:00 p.m., has taken the following resolutions:

1) To decrease the premium on each issued share by four hundred and thirty seven and 828/1000 Icelandic Krona (ISK 437,828.-) down to nine thousand four hundred sixty two and 172/1000 Icelandic Krona (ISK 9,462,172.-) per share. The share premium issued on the twenty two thousand eight hundred and forty (22,840) shares will subsequently amount to a total of two hundred sixteen million one hundred sixteen thousand and eight and 48/100 Icelandic Krona (ISK 216,116,008.48).

2) To pay up the full amount of nine million nine hundred ninety nine thousand and nine hundred and ninety one and 52/100 Icelandic Krona (ISK 9,999,991,52) to the present shareholders of the company proportionally to the number of shares which they hold on the date of the meeting.

3) To amend the last paragraph in the «Subscription and payment» section of Article 19 of the Articles of Incorporation and now reads as follows:

«**Art. 19.** In addition, the shareholders paid on each subscribed share a share premium of nine thousand four hundred and sixty two and 172/1000 (ISK 9.462,172.-), thus making a total share premium of two hundred sixteen million one hundred sixteen thousand and eight and 48/100 Icelandic Krona (ISK 216.116.008,48.-).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

*On behalf of SCOUT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16233/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**STYLE PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 36, rue de la Barrière.  
R. C. Luxembourg B 32.421.

L'an deux mille un, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STYLE PROMO S.à r.l., ayant son siège social à L-3461 Dudelange, 1, rue des Ecoles, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.421, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 173 du 28 mai 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2000, en voie de publication.

L'assemblée se compose du seul et unique associé, savoir:

Monsieur Lucio Baiocchi, agent immobilier, demeurant à L-3565 Dudelange, 3, rue Fanny Schumacher.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Dudelange, à Luxembourg-Ville et de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité dit Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1215 Luxembourg, 36, rue de la Barrière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Baiocchi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

J. Elvinger.

(16248/211/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.256.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1988, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 33 du 6 février 1989.

Modifiée pour la dernière fois en date du 21 décembre 1989 par-devant le même notaire, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 286 du 20 août 1990.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 janvier 2001 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été nommés pour une période de six ans:

*Membres du conseil d'administration:*

- Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Lionel Capiaux, demeurant à F-Metz, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

Pour la SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16238/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**SOCIETE PRODILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Windhof.

R. C. Luxembourg B 16.854.

Les statuts coordonnés au 20 février 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16240/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.932.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, non encore publiée.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VENTANA INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 18 décembre 2000, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- ° Les démissions du Président du conseil d'administration Monsieur Jean Faber et de l'administratrice Madame Aline Ricciutelli sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.
- ° Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:
  - Monsieur Claude Faber, expert comptable, demeurant à L-Mamer;
  - Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

- Monsieur Claude Faber est nommé Président du conseil d'administration de la société VENTANA INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour la société VENTANA INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001, vol. 549, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16276/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**SOCOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 57.243.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2001, vol. 319, fol. 21, case 11/1, 11/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à .r.l

Signatures

(16242/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SOCOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 57.243.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2001, vol. 319, fol. 21, case 12/1 et 12/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(16243/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SOLUXMED S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 37.654.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2001, vol. 319, fol. 21, case 10/1, 10/2, 10/3, 10/4 et 10/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(16244/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SOLUXMED S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 37.654.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2001, vol. 319, fol. 21, case 9/1, 9/2, 9/3, 9/4 et 9/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signatures

(16245/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**UM FIERKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 67.578.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 319, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16271/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SÜD-OST FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.984.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

SÜD-OST FINANZ S.A.  
Société Anonyme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

(16249/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**SÜD-OST FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.984.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 février 2001*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Isabelle Dumont et de M. Simone Strocchi comme nouveaux administrateurs avec effet au 14 avril 2000, en remplacement de M. Gustave Stoffel et de M. Dirk Raeymaekers qui ont présenté leurs démissions.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

*Conseil d'administration*

M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
M. Gianguido Caligaris, directeur de banque, demeurant à Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;  
M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme  
SÜD-OST FINANZ S.A.  
Société Anonyme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16250/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**ZUKUNFT ANLAGEN S.A., Société Anonyme.**

**Au capital de 76.000,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.204.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2000 que

Monsieur Jérôme Lesaffre, demeurant à F-92200 Neuilly s/Seine, 18, rue de l'Hôtel de Ville a été élu comme quatrième administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16288/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**TECH. VRWAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.567.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 474 du 21 septembre 1995.
- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil n° 363 du 20 mai 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TECH. VRWAY S.A., qui s'est tenue le 26 janvier 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

° Démission a été accordée à Monsieur Marco Trezzini, technicien, demeurant à CH-Montagnola, de sa fonction d'administrateur et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

° Monsieur Marco Cordeddu, dirigeant, demeurant à I-Rome, a été nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

° Monsieur Marco Cordeddu, précité, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 février 2001.

*Pour la société TECH. VRWAY S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 4. – Reçu 4 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16251/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**TERRI DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Étang.  
R. C. Luxembourg B 56.725.

L'an deux mille un, le premier février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TERRI S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig,

2) TRESKO S.A., société anonyme holding, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TERRI DEVELOPMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société TERRI DEVELOPMENT, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 56.725, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 6 du 8 janvier 1997 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 729 du 8 octobre 1998.

3) Que le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) divisé en mille (1.000) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

4) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 16, allée Marconi à L-5326 Contern, 2, rue de l'Étang.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Contern.'

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Luc Braun, préqualifié, comme gérant de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Marc Bjorg, master of business administration, demeurant à Bächlegatterweg, 13, FL-9495 Triesen,
2. Monsieur Olafur Gudmundsson, project manager, demeurant à 30, am Nussbaum, D-54453 Nittel,
3. Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi.

La société se trouve engagée en toutes circonstances et sans limitation par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 128S, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

P. Frieders.

(16253/212/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**TERRI DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 56.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

P. Frieders.

(16254/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

THE INVESTOR'S HOUSE S.A.

Signature

(16261/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 48.989.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 février 2001*

En date du 22 février 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de la société est converti de 15.000.000 LUF à 371.840,29 EUR, représenté par 1.500 actions sans dénomination de valeur nominale.

Suite à cette résolution, l'Assemblée constate que seul l'article 5 des statuts est modifié et prend la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent septante et un mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans dénomination de valeur nominale.

Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16262/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**TETRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 72.616.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2001*

**AFFECTATION DU RESULTAT (PERTE)**

- résultats reportés .....	22.073,45 EUR
- Total: .....	22.073,45 EUR

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Patrick Barel, administrateur de sociétés, demeurant à Thionville (France);
- Monsieur Arnaud Bertrand, employé privé, demeurant à Montigny-les-Metz (France);
- Monsieur Stéphane Kalanquin, consultant, demeurant à Thionville (France).

*Commissaire aux comptes*

ABAX., S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(16257/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**TETRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 72.616.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 29 janvier 2001 a pris la décision suivante:

Suite à la démission avec quitus de Mademoiselle Sylvie Durand de son mandat d'administrateur; les actionnaires nomment Monsieur Stéphane Kalanquin, consultant, demeurant 26, rue du Général Mangin à F-57100 Thionville en qualité d'administrateur pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2001.

*Pour la société*

WEBER ET BONTEMPS, société civile

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16258/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**TRANSWORLD DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 46.665.

La société a été constituée le 7 février 1994 à Luxembourg par acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n°192 du 17 mai 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 novembre 1997, publié au Recueil du Mémorial n°155 du 16 mars 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2001 que:

1. Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Luxembourg, Monsieur Hervé Wax, licencié en Sciences de Gestion, demeurant à F-Metzeresche et Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf, ont été nommés administrateurs pour une période de six ans;
2. la société REVILUX S.A. a été nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans;
3. le siège de la société a été transféré au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2001.

*Pour la société TRANSWORLD DEVELOPMENT S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol.17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16267/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.



**THE SERVER GROUP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 68.574.

Le bilan au 15 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

Signature.

(16263/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**UPTOWN.LU, Société en nom collectif.**

Agreement Between:

The first party:

A)

- \* Mr Mark Klavir, né le 4 février 1957,  
Demeurant au 138, rue des Pommiers, Luxembourg;
- \* Mr Louis Lang, né le 18 février 1977,  
Demeurant au 28, Montée de Château, Hesperange;
- \* Mr Shane Bennet, né le 23 juillet 1965,  
Demeurant au 27, rue Duscheid, Rameldange;
- \* Mr Paul Loutsch, né le 3 janvier 1977,  
Demeurant au 34, boulevard Pierre Dupong, Luxembourg;
- \* Mr Ingva Johannsson, né le 12 novembre 1975  
Demeurant à Luxembourg

Collectively referred to hereinafter to as the «Partners»

And the second party:

B) Patrick Topp, referred to hereinafter to as the buyer.

It is hereby agreed between the parties as follows:

1. \* The first parties declare that:
  - UPTOWN.LU (referred to as the («Company»)) is a company formed under the laws of Luxembourg as a société en nom collectif;
  - They hold 100 shares of the company UPTOWN.LU, representing the entire capital;
  - There are no claims or litigation against the company;
  - Information in respect of the company's activities and financial situation has been given to the buyer;
  - The partner Shane Bennet, wishes to sell 100% of his shares in the Company representing 20% of the total capital of the company to Mr Patrick Topp born on the 12 September 1973; (the buyer)
2. Mr Shane Bennet agrees to sell 20 shares of the Company to the buyer, being 20 shares in total and representing 20% of the capital
3. The buyer declares that:
  - he has full knowledge of the activities of the Company;
  - he has read the statutes of the Company and accepts the conditions set out therein;
  - he is fully aware of the financial situation of the Company;
  - he recognises he is jointly and severally liable for the debts of the Company.
4. The buyer agrees to purchase 20 (twenty) shares from Mr Shane Bennet, being 20 shares (twenty) in total and representing 20% of the capital.
5. The price of the shares is agreed at LUF 3,000 (three thousand LUF per share) per share, in total LUF 60,000 (sixty thousand LUF)
6. After the above sale of shares, the shares in the Company are held as follows
 

1. Mr Mark Klavir . . . . .	20
2. Mr Louis Lang . . . . .	20
3. Mr Paul Loutsch . . . . .	20
4. Mr Ingvar Johannson . . . . .	20
5. Mr Patrick Topp . . . . .	20
Total: . . . . .	100
7. By signature of this document the partner Mr Shane Bennett acknowledges receipt of the consideration of LUF 60,000 (sixty thousand LUF) in full settlement of the sale.
8. The parties agree to give power to GRANT THORNTON AND CONSEILS S.A. to prepare the necessary statutory modifications and sign the related extract for filing with the Registrar of Commerce in Luxembourg and publication in the Official Journal, The Mémorial on the behalf of the Company.

Agreement done in 5 original copies, and signed in Luxembourg on the 20th February 2001.

Acceptance of act:

*The partners:*

Signatures: Mr Mark Klavir  
Mr Louis Lang  
Mr Paul Loutsch  
Mr Ingvar Johannson  
Mr Shane Bennet

*The Buyer:*

Signature Mr Patrick Topp

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 550, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16272/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

### **UPTOWN.LU, Société en nom collectif.**

#### *Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Associés en date du 20 février 2001*

Les Associés désignés ci-après représentant la totalité des parts de la société UPTOWN.LU se réunissent avec comme ordre du jour la modification de l'article 5 des statuts et l'acceptation d'un nouvel associé.

*Associés présents:*

- Mark Klavir né le 4 février 1957, demeurant au 138, rue des Pommiers, Luxembourg
- Louis Lang né le 18 février 1977 demeurant au 28, Montée du Château, Hesperange
- Shane Bennett né le 23 juillet 1964, demeurant au 27, rue Duscheid, Rameldange
- Paul Loutsch né le 3 janvier 1977, demeruant au 34, boulevard Pierre Dupong, Luxembourg
- Johannsson Ingvar né le 12 novembre 1975, demeurant à Luxembourg

Ci-après désignés «Le Associés»

L'Associé Monsieur Shane Bennett décide de céder 100% sa part, soit 20% de la société au total à Monsieur Patrick Topp né le 12 septembre 1973 pour un prix total de 60.000 LUF (soixante mille LUF).

Par conséquent, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à Euro 12.500 (douze mille cinq cent Euro) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- Mr Mark Klavir . . . . .	20
2- Mr Louis Lang . . . . .	20
3- Mr Patrick Topp . . . . .	20
4- Mr Paul Loutsch . . . . .	20
5- Mr Johannsson Ingvar . . . . .	20
Total 100 parts . . . . .	100

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en cinq exemplaires.

Luxembourg, le 20 février 2001.

Acte acceptée par des associés:

Signé:

Mr Mark Klavir  
Mr Louis Lang  
Mr Shane Bennett  
Mr Paul Loutsch  
Mr Johannsson Ingvar

Je sous-signé, Mr Patrick Topp (acheteur) déclare avoir lu les statuts de la société UPTOWN.LU établis en date du 15 novembre 2000 et accepter pleinement les conditions de ces statuts à titre d'associé à concurrence de 20% du capital social. Je reconnais que les associés sont indéfiniment et solidairement tenus aux engagements de la société.

Pour acceptation:

Signature: Mr Topp Patrick

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2001, vol. 550, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16273/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**TORRE INGLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 53.325.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TORRE INGLES S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 101 du 27 février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Musquin, employé privé, demeurant à F-Longuyon.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital de LUF 3.631.128,- pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 4.881.128,- à libérer par incorporation de résultats.
3. Conversion du capital social en EUR.
4. Remplacement des 1.250 actions existantes par 1.210 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

5. Modification statutaire: Ajoute à l'article 5 actuel des statuts de cinq alinéas nouveaux ayant la teneur suivante:

'Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ou encore à un autre actionnaire, la cession des actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément du Conseil, d'Administration.

En cas de cession à un tiers, la demande d'agrément indiquant les noms, prénoms et adresses des cessionnaires, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert, est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à la société. L'agrément résulte soit de sa notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus de faire acquérir les actions soit par un actionnaire, soit par un tiers, soit, du consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction de capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé, en cas de contestation, par un expert désigné soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente. A l'expiration du délai prévu à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article, si l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois ce délai peut être prolongé à la demande de la société par décision de justice prise dans la forme prévue à l'alinéa 2 du présent article.

En cas d'acquisition et en vue de régulariser le transfert des actions au profit du ou des acquéreurs, le cédant sera invité par le Conseil d'Administration à signer le bordereau de transfert dans un délai de dix jours. Si le cédant n'a pas déféré à cette invitation dans le délai imparti, le transfert sera régularisé d'office par simple déclaration du Conseil d'Administration puis sera notifié au cédant dans les dix jours de sa date avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix du transfert soit lui-même, soit par une autre personne dûment mandatée à cet effet.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, d'actions ou de droits attachés à ces actions.'

6. Introduction dans les statuts de la disposition que: 'Sauf dans les cas où la loi prévoit impérativement des règles de majorité et de quorum différentes, toutes décisions de l'Assemblée Générale, pour être valables, nécessitent l'accord de 60 % des actions émises.'

7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent trente et un mille cent vingt-huit francs luxembourgeois (LUF 3.631.128,-), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante

mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre millions huit cent quatre vingt un mille cent vingt-huit francs luxembourgeois (LUF 4.881.128,-), à libérer par les résultats reportés.

L'existence des résultats reportés a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 30 novembre 2000.

Une copie du bilan reste annexée aux présentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois en Euro, au cours de change légal; en conséquence le capital social est converti de quatre millions huit cent quatre vingt un mille cent vingt-huit francs luxembourgeois (4.881.128,- LUF) en cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes par mille deux cent dix (1.210) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de cette résolution.

*Cinquième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**'Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) représenté par mille deux dix (1.210) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.'

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts, cinq nouveaux alinéas dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un 2<sup>ème</sup> alinéa à l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**'Art. 17. Deuxième alinéa.** Sauf dans les cas où la loi prévoit impérativement des règles de majorité et de quorum différentes, toutes décisions de l'Assemblée Générale, pour être valables, nécessitent l'accord de 60 % des actions émises.'

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 150.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Pletschette, A. Francini, P. Musquin, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

J.-P. Hencks.

(16264/216/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.612.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 22 décembre 2000 lors du Conseil de Gérance*

Après discussion, le Conseil de Gérance approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Guy Harles, demeurant à Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> février 2001.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Ch. Billon

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16281/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

**TRUST ONE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.863.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 1<sup>er</sup> juin 1999.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUST ONE

Signature

(16269/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.**TRUST ONE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.863.

Maître Jean-Marc Ueberecken et Madame Chantal Leclerc ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet au 22 mai 2000.

Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à L-2153 Luxembourg, 18, rue Antoine Meyer, a été nommée administrateur avec effet au 22 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUST ONE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16270/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.**SACCK'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Livange, route de Bettembourg.

## STATUTS

L'an deux mille un, le seize février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Clause Sacchi, directeur de société, demeurant à Secourt/France, 65, rue Principale;
- 2.- Monsieur Alexandre Sacchi, employé privé, demeurant à Secourt/France, 65, rue Principale;
- 3.- et Madame Anita Sacchi, employée privée, demeurant à Secourt/France, le 65, rue Principale;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SACCK'S S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes activités de publicité, d'achat, de vente ou de négoce de matériel publicitaire sous quelque formes que ce soit;
- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; l'achat, la vente et le négoce de tous types de matériels non alimentaires; la création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;

- la location de véhicules, soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

- toutes activités informatiques, médiatiques, télévisuels, de radios, câbles et plus généralement tous types de moyens de communications;

- la gestion, le traitement, la conception, l'impression, la communication, l'informatique ou la reproduction de tous documents sur tous types de supports;

Elles a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

La société peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle ou immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente-deux Euros (32,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le premier jeudi du mois de juillet à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- La première assemblée générale se réunira le premier jeudi du mois de juillet à 11 heures de l'année 2002.
- Par dérogation à la règle générale, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après les statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Jean-Claude Sacchi, prèdit, trois cent quatre vingts actions .....	380 actions
2.- Monsieur Alexandre Sacchi, prèdit, trois cent quatre vingts .....	380 actions
3.- et Madame Anita Sacchi, prèdite, deux cent quarante actions .....	240 actions
Total: mille actions .....	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

#### *Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés Administrateurs pour six ans:
  - a) Jean-Claude Sacchi, prèdit;
  - b) Monsieur Alexandre Sacchi, prèdit;
  - c) et Madame Anita Sacchi, prèdite.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIT CONSULTING S.A., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.

5.- Le siège social de la société est fixé à Livange, route de Bettembourg.

6.- Monsieur Alexandre Sacchi, prèdit, est nommé administrateur-délégué de la société. Il peut engager la société avec la signature conjointe de Madame Anita Sacchi, administrateur prèdite.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants, que la société constituée nécessite l'obtention d'une autorisation de faire le commerce au Ministère des Classes Moyennes, avant de commencer une quelconque activité commerciale.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: J.C. Sacchi, A. Sacchi, A. Sacchi, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2001, vol. 866, fol. 62, case 2. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2001.

N. Muller.

(16305/224/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2001.

**VENBUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 78.308.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2001, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Dan Persson, demeurant à «Le Vieux Château» B-6860 Assenois, Belgique, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16274/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**VENBUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 78.308.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2001, conformément à l'article 7 de l'acte de constitution, que Monsieur Dan Persson, Le Vieux Château, B-6860 Assenois, Belgique, a été nommé administrateur de la société (coopté) en remplaçant Mme Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2001, vol. 550, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(16275/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---

**VETSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 21.900.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2000, vol. 316, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(16279/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

---